

24 août 1947.-

MINUTE

843/AE-Dev.

Exportation vers Soudan
et Egypte
Reglementation des devises.

Monsieur le Directeur,

Subsidiairement à ma lettre 709/AE
Dev. du 26 juillet, j'ai l'honneur de vous trans-
mettre, ci-après, copie du télégramme 757 AE du
22 courant émanant du Gouvernement Général et
relatif à l'objet ci-émergé:

Ruhengeri



5790

"75722/AE snt 66924 juillet confirme
"instantanément nécessité exiger paiement exportation
"Soudan et Egypte en livres sterling stop precise
"paiement livres à Londres au compte Congobank
"stop recouvrement paiement autres devises pré-
"sente difficultés serieuses impliquant pertes
"certaines pour Colonie stop collaboration tous
"services demander spécialement pour produits
"livres sortant sans licexport stop exigez expor-
"tateurs produisent preuves que leurs clients
"pourront faire paiement suivant indications donés
"CONGO"

Monsieur le Directeur
de l'OFFICE DES DEVISES
à USUMBURA

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef